

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 OCTOBRE 2021

Absente excusée : Christine Jacquot, pouvoir à Richard Passelande

REQUALIFICATION DES BLAIS : MARCHE DE TRAVAUX

Le délai pour procéder à la signature du marché arrive à expiration.

Le groupement Carron/Lionet a été proposé adjudicataire par la Commission d'Appel d'Offres le 2 juillet 2021 pour un montant HT de 789.851,28 € HT hors honoraires de maîtrise-d'œuvre et prestations annexes (Coordination Sécurité, géomètre, inspections télévisées) pour un montant total de 65.400 € HT, soit un montant total de 855.221,28 € : Le choix a été validé par le CM lors de sa séance du 6 juillet 2021.

Les lots Eau potable et Assainissement seront payés sur le budget Eau pour un montant total de 434.910,27 € et la partie Eaux pluviales sur le budget communal pour un montant total de 354.941,01 €, la répartition des honoraires se décomposera comme suit : budget Eau pour un montant HT de 36.010,74 € et 29.389,26 € pour le budget communal.

A noter que sur le budget communal la dépense devra être inscrite TTC avec récupération de la TVA deux ans après.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer le marché.

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU P.L.U.

Rappel : Le marché a été signé avec ALPICITE bureau d'études domicilié à Embrun (05) qui a obtenu la note de 96/100, pour un montant de 45.787,50 € HT.

Après la présentation de l'ensemble des formalités à accomplir dans le cadre de la prescription par le Maire des formalités à accomplir dans le cadre de la prescription, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure.

BUDGET EAU : PRESENTATION DE DEVIS

Le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses suivantes à engager sur l'exercice 2022 :

- Elaboration d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable : 8.300 € HT
- Cartographie de l'Eau Potable : 2.350 € HT
- Elaboration d'un diagnostic de la défense incendie : 3.030 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager ces dépenses en 2022.

ETUDE DE PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

Rappel : l'étude a été confiée à la Société Tri-Eaux pour un montant de 11.970 € HT

La procédure comprend 2 phases principales :

- 1- La rédaction du dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue agréé, comprenant le diagnostic complet de la situation existante. Cette étape permet de fournir tous les éléments nécessaires à l'hydrogéologue agréé pour définir les périmètres et restrictions.
2. La rédaction du dossier d'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection des captages.

Dans le cadre de la phase 2, l'ouverture de l'enquête publique qui déterminera l'utilité publique est soumise à l'accord du Conseil Municipal par délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la demande d'une enquête publique.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin d'être éligible aux aides du Département pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, un prix plancher pour le m³ d'eau (1,20 €) et pour le m³ d'assainissement (1,30 €) doivent être appliqués avec possibilité d'un lissage jusqu'en 2024. A noter que les primes fixes eau et assainissement sont intégrés pour le calcul au m³.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessous applicables jusqu'en 2024 :

	2021 pour rappel	2022	2023	2024
Eau m3 HT	0,50€	0,70€	0,80€	0,85€
Eau prime fixe HT	40,00€	40,00€	40,00€	40,00€
Location compteur HT	3,47€	4,00€	6,00€	6,00€
Assainissement m ³ HT	0,50€	0,85€	0,90€	1,00€
Assainissement prime fixe HT	20,00€	20,00€	30,00€	40,00€
Eau prix par m ³	0,85€	1,06€	1,18€	1,23€
Assainissement prix par m ³	0,67€	1,02€	1,15€	1,33€

ETUDE DE PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

Rappel : l'étude a été confiée à la Société Tri-Eaux pour un montant de 11.970 € HT

La procédure comprend 2 phases principales :

1. La rédaction du dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue agréé, comprenant le diagnostic complet de la situation existante. Cette étape permet de fournir tous les éléments nécessaires à l'hydrogéologue agréé pour définir les périmètres et restrictions.

2. La rédaction du dossier d'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection des captages.

Dans le cadre de la phase 2, l'ouverture de l'enquête publique qui déterminera l'utilité publique est soumise à l'accord du Conseil Municipal par délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la demande d'une enquête publique.

PROJET DE RACCORDEMENT DU CHAMPA A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation du contexte

Suite à la délivrance d'un permis d'aménager pour 4 lots au Champa, la copropriété du lotissement existant s'oppose à ce que la pompe de relevage soit mise à disposition et un raccordement sur le réseau de la Ville est bloqué par un refus d'autorisation de passage.

Une solution technique est envisageable par la pose d'un réseau de transit (825 m) du Champa aux Liorats.

Le lotissement du Champa est demandeur de la solution gravitaire car la pompe de relevage implique des frais annuels (électricité, entretien, etc.) et les pannes sont fréquentes. La copropriété n'exclut pas de verser une participation aux travaux correspondants.

Le lotisseur des 4 futures maisons semble également disposé à verser une participation de 20 à 25 % du montant des travaux estimés à 78.500 € HT.

S'agissant de raccorder plus de 20 maisons à coût réduit (si financements extérieurs) et considérant l'intérêt écologique aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'aller au bout de la démarche de réflexion avant toute décision.

Il est convenu de :

- lancer une consultation pour obtenir plusieurs devis,
- demander un engagement écrit de financement du lotisseur
- se renseigner sur la légalité de la participation des habitants
- rencontrer les habitants du lotissement pour échanger sur le projet et le montant de la participation
- travailler sur un plan de financement (subvention, participations extérieures)

A l'issue de ces démarches, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner au projet.

AMENAGEMENTS AUX ABORDS DU STADE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif aux abords du stade, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la phase 1 (3.900 € HT) de la proposition financière de Square Paysages pour obtenir dans un 1^{er} temps plusieurs scénarii et pouvoir ainsi rechercher des subventions.

Un groupe de travail pour la réalisation dès 2022 d'un espace de jeux pour les enfants est constitué de : Jean-Louis Sozet, Elisabeth Demoncheaux, Christine Jacquot, Angélique Turc et David Picchioni.

Ce projet sera également discuté dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable du **Plan Local d'Urbanisme**.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Heures supplémentaires et complémentaires au profit du personnel

Afin de pouvoir régler des heures supplémentaires pour le personnel à temps complet et complémentaires pour le personnel à temps non complet, une délibération est nécessaire pour poursuivre le fonctionnement habituel.

Intervenant de musique

Le contrat pour l'année scolaire 2021-2022 a été renouvelé pour l'année scolaire 2021-2022.

Repas des anciens

Date envisagée le 4 décembre 2021, 40 personnes sont concernées.

Renforcement de la garderie pendant la pause méridienne

Suite à une fréquentation importante avec beaucoup de petits, se pose le besoin d'une seconde personne pour surveiller 17 à 18 enfants entre les 2 services.

La réglementation n'impose pas de quota pendant la pause méridienne mais la responsabilité du Maire reste engagée en cas d'incident.

Le Conseil Municipal décide d'analyser plus en détail le besoin afin de prendre une décision définitive.

Armoire frigorifique de la salle polyvalente

Suite au remplacement du matériel de la cuisine de la salle, le Conseil accepte à l'unanimité de faire don de l'armoire frigorifique à l'ACCA.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Suite à la réfection totale de la cuisine de la salle polyvalente, le Conseil Municipal va travailler sur de nouveaux tarifs de location.

Sécurité routière Champa/D529

La copropriété du lotissement du Champa alerte la Mairie sur la dangerosité au niveau de la sortie du chemin du Champa (peu de visibilité, priorité à droite)

Des aménagements sont prévus en étroite collaboration avec la Maison du Territoire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'installation d'un panneau lumineux « priorité à droite ».

Commission patrimoine

La commission patrimoine s'est réunie en septembre.

Le compte-rendu est disponible sur le site internet de la mairie.

Des groupes de travail thématiques ont été formés, le groupe « restauration du pont à bascule » a d'ores et déjà entrepris un diagnostic.

Journée nettoyage

Elle aura lieu dimanche 24 octobre, 9 h 30.

La Mairie a financé du matériel pour le ramassage et la petite collation pour les bénévoles.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.

Prochain CM : 06/12/2021 à 20 h.